

POPULATION & SOCIÉTÉS

La ségrégation des immigrés en France: état des lieux

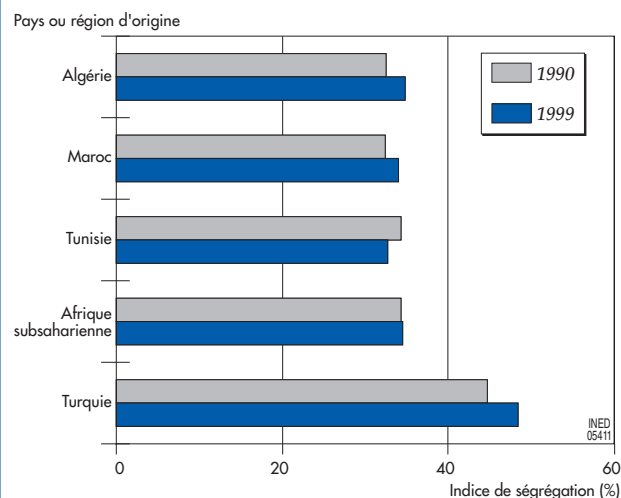
Jean-Louis Pan Ké Shon *

Chacun sait que certaines populations sont fortement concentrées dans certains quartiers, qu'il s'agisse des plus riches ou des plus pauvres. On parle souvent de quartiers « huppés » ou de « ghettos ». Qu'en est-il exactement dans le cas des populations d'origine immigrée ? Jean-Louis Pan Ké Shon brosse un tableau de la ségrégation et de son évolution en France en s'appuyant sur les différentes sources disponibles, notamment l'enquête récente *Trajectoires et origines* (TeO).

Dans le langage courant, la notion de « ségrégation » évoque la séparation dans l'espace de groupes sociaux ou ethniques et suggère une intention délibérée. Dans la tradition des études urbaines, cependant, « ségrégation » est pris au sens purement descriptif de séparation d'une population vis-à-vis d'une autre. On la mesure habituellement par l'« indice de dissimilarité », nommé aussi « indice de ségrégation », qui calcule la part de la population qui devrait quitter le quartier (ou la commune) pour avoir une composition identique à celle du reste du territoire, la population de référence étant ici la population majoritaire des Français nés français (encadré 1). Plus l'indice est élevé, plus la ségrégation est forte. Cette notion est bien entendu relative, car la séparation absolue est aussi rare que le mélange systématique, mais la ségrégation ainsi mesurée permet d'effectuer des comparaisons dans le temps et dans l'espace. On dressera un bref bilan des études menées depuis plusieurs décennies sur ce phénomène en France avant de présenter les résultats inédits de l'enquête *Trajectoires et origines* (TeO, encadré 2).

* Institut national d'études démographiques

Figure 1 - Indice de ségrégation* des immigrés et de leurs enfants en Île-de-France en 1990 et 1999



* Voir encadré 1.

Champ: Île-de-France, découpage en communes (et en 80 quartiers pour Paris).

Sources: Insee, recensements de la population 1990 et 1999; Prêteceille, 2009 [3].

(J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 477, Ined, avril 2011)

Éditorial - La ségrégation des immigrés en France: état des lieux

• Trois groupes d'immigrés concentrés dans trois régions - p. 2 • Une ségrégation qui progresse, mais modérément - p. 2 • Une meilleure intégration résidentielle de la seconde génération - p. 2 • La ségrégation dans les « quartiers sensibles » - p. 3

Encadré 1: Définitions - p. 2 • Encadré 2: *Trajectoires et origines* (TeO), enquête sur la diversité des populations en France - p. 3

◆ Trois groupes d'immigrés concentrés dans trois régions

En 2007, près de la moitié des 5,1 millions d'immigrés en France métropolitaine venaient du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie (respectivement 30,6 %, 12,3 % et 4,6 %) ⁽¹⁾. Parmi ceux-ci, près des deux tiers se concentrent dans trois régions : plus de 40 % en Île-de-France, un dixième en région Rhône-Alpes et autant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La ségrégation d'un groupe n'est pas proportionnelle à son effectif, du moins sur l'ensemble du territoire. Les immigrés turcs, par exemple, ont beau être en nombre réduit, ils subissent une forte ségrégation, tandis que les immigrés portugais (11,2 % de l'ensemble des immigrés), presque aussi nombreux que ceux du Maroc (12,5 %) ou d'Algérie (13,6 %), y sont moins sujets. Il faut donc chercher ailleurs l'origine de ces écarts.

◆ Une ségrégation qui progresse, mais modérément

En 1999, selon l'indice de ségrégation, l'absence totale de ségrégation en Île-de-France impliquerait que 33 % des Algériens et de leurs enfants cohabitants qui vivent dans cette région quittent leur quartier ou leur commune pour se disperser dans d'autres quartiers ou communes de la région [3]. Les immigrés non européens et leurs enfants cohabitants ne formaient la majorité de la population dans aucune des communes de la région [3]. Moins de 5 % d'entre eux étaient majoritaires dans des quartiers d'environ 5 000 habitants (14 quartiers en tout) et 20 % dans des quartiers d'environ 2 000 habitants [3].

De 1990 à 1999, la ségrégation a légèrement progressé en Île-de-France pour les immigrés algériens, marocains et turcs ; elle a stagné pour les immigrés d'Afrique subsaharienne et a reculé pour les immigrés tunisiens (figure 1).

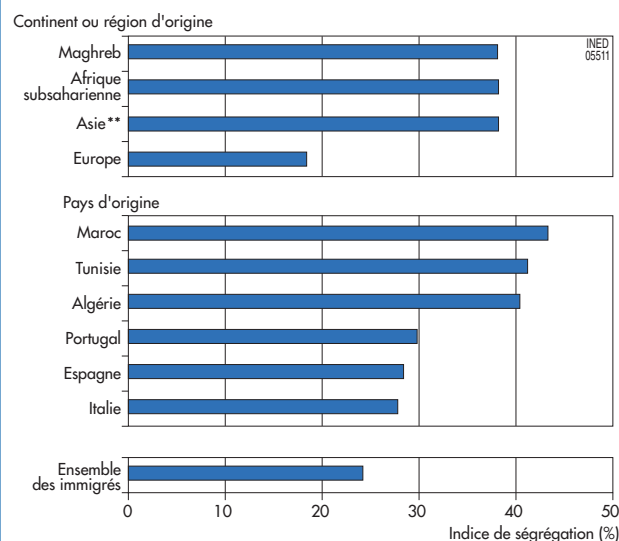
En 1999, dans les quartiers des « unités urbaines » de plus de 50 000 habitants, les Maghrébins, les Africains subsahariens et les immigrés d'Asie du Sud-Est se révélaient être les groupes les plus ségrégués (figure 2) [5]. Avec les Turcs, ils étaient également les plus ségrégués dans les huit premières « aires urbaines » de France, comptant chacune entre 100 et 1 600 communes [4]. Le phénomène a légèrement progressé depuis 1990 pour chacun de ces groupes, sauf pour les migrants d'Asie du Sud-Est [4]. Toutefois, en tenant compte d'une période plus longue, entre 1968 et 1999, la ségrégation a baissé de 5 points de pourcentage pour les immigrés maghrébins, de 9 points pour les immigrés africains, de 1,7 point pour les Asiatiques et 3,6 points pour les Européens [5].

◆ Une meilleure intégration résidentielle de la seconde génération

L'enquête *Trajectoires et origines* (TeO) conduite en 2008 (encadré 2) fournit des données plus récentes pour l'en-

(1) Les autres groupes d'immigrés importants sont ceux venus d'Europe (39 %) et d'Asie (14 %).

Figure 2 - Indice de ségrégation* des immigrés en France selon le pays ou la région d'origine



* Voir encadré 1 ; ** « Asie » inclut ici la Turquie.

Champ : France métropolitaine, quartiers des unités urbaines de plus de 50 000 habitants.

Sources : Insee, recensement de la population 1999 ; Verdugo, 2011 [5].

(J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 477, Ined, avril 2011)

Encadré 1

Définitions

Ségrégation : elle est définie comme la concentration de populations défavorisées en des lieux circonscrits. Elle s'accompagne de l'idée implicite de mise à l'écart, qu'elle soit volontaire ou résultant de décisions individuelles ou institutionnelles aboutissant à la ségrégation (par exemple : les comportements d'entre-soi, les politiques d'emplacement et d'attribution de logements sociaux, etc.).

Indice de ségrégation ou de dissimilarité : mesure la part des individus dans un quartier ou une commune qui devraient le quitter pour que celui-ci ait une composition identique à celle du reste du territoire de référence.

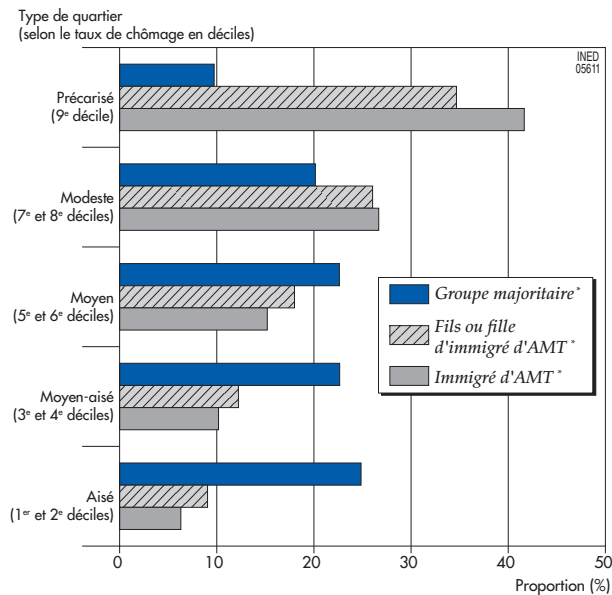
Immigré : personne née étrangère à l'étranger, et résidant en France. Elle peut avoir la nationalité française si elle l'a acquise après avoir immigré, ou être restée de nationalité étrangère.

Enfant d'immigré : personne dont l'un ou les deux parents sont immigrés.

Population majoritaire : ensemble des personnes qui ne sont ni immigrées ni fils ou filles d'immigrés. Ce groupe comprend les Français nés à l'étranger et leurs enfants, ce qui inclut les rapatriés de l'empire colonial et leurs enfants nés en France métropolitaine. Il inclut également les petits-enfants d'immigrés. Dans cette étude, les personnes nées dans les départements d'outre-mer (DOM) et leurs enfants ne sont pas comptés dans la population majoritaire.

Quartier sensible : 751 zones urbaines sensibles (ZUS) ont été définies par la politique de la Ville. Parmi celles-ci, 100 quartiers de plus de 8 500 habitants sont classés en zones franches urbaines (ZFU) où sont particulièrement concentrés à la fois des habitants précarisés, un bâti dégradé et un potentiel fiscal de la commune limité. Les entreprises implantées ou devant s'implanter en ZFU bénéficient d'un dispositif complet d'exonérations de charges fiscales et sociales durant cinq ans.

Figure 3 - Proportion d'immigrés et d'enfants d'immigrés dans un quartier selon son taux de chômage



* AMT = Afrique subsaharienne, Maghreb et Turquie ; population majoritaire (voir définitions en encadré 1) ; les immigrés et enfants d'immigrés d'autres origines ne sont pas représentés.

Champ : personnes de 18-60 ans ne vivant plus chez leurs parents.

Lecture : les quartiers sont regroupés en déciles selon leur taux de chômage en 2008 (échelle verticale). Dans les 10% des quartiers ayant les taux de chômage les plus élevés (9^e décile : quartier précarisé), la population des 18-60 ans comprend près de 10% de personnes appartenant à la population majoritaire, 35% d'enfants d'immigrés originaires d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou de Turquie (AMT) et 42% d'immigrés d'AMT.

Source : *Enquête Trajectoires et origines, Ined-Insee, 2008.*

(J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 477, Ined, avril 2011)

Encadré 2

Trajectoires et origines (TeO), enquête sur la diversité des populations en France

L'enquête TeO vise à décrire et analyser les conditions de vie et les trajectoires sociales des individus en fonction de leurs origines sociales et de leur lien avec la migration. Elle a été réalisée auprès d'environ 22 000 personnes nées entre 1948 et 1990, vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine en 2008. Pour les individus, fils ou filles d'immigré ou d'une personne née dans un DOM, le champ représentatif de l'enquête est limité à ceux nés après 1958.

Le questionnaire de TeO explore l'histoire migratoire, décrit les parcours scolaires et professionnels, une partie des trajectoires résidentielles et des conditions de logement, la vie familiale, les modalités de transmission des langues et la religion. Il s'intéresse à l'accès des individus aux biens et services (logement, travail, services, soins, etc.) ainsi qu'aux discriminations pouvant y faire obstacle.

Aux réponses de chaque enquête ont été ajoutées des informations contextuelles sur son quartier. Afin de préserver l'anonymat des enquêtés, ces données (taux de chômage, d'immigrés, d'HLM, etc.) sont fournies en déciles. Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution, par exemple ici du taux de chômage des quartiers, en dix parties égales.

L'enquête est une coproduction de l'Ined et de l'Insee. Elle a été réalisée entre septembre 2008 et février 2009 par les enquêteurs de l'Insee.

Pour plus d'information : <http://teo.site.ined.fr/>

semble du territoire métropolitain ; elle identifie la « seconde génération » (les personnes nées en France de parents immigrés) ; enfin, les informations fournies par les enquêtes sont enrichies avec celles issues du recensement concernant le quartier : taux de chômage, taux d'immigrés, etc.

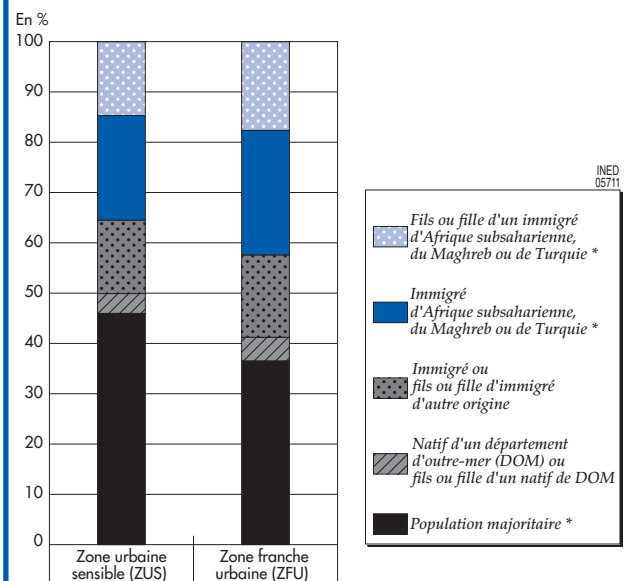
La plus forte ségrégation des immigrés d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie ainsi que de leurs enfants, justifie un examen spécifique afin que leur situation ne soit pas occultée par celle plus favorable des immigrés d'autres origines.

Observée de cette façon, la ségrégation en 2008 s'avère très forte, puisque les 10% des quartiers les plus précarisés (où les taux de chômage sont les plus élevés) ont près de 42% de leur population composée d'immigrés d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie (regroupés ici sous le sigle AMT), contre seulement 10% de population majoritaire (encadré 1) (figure 3). Quant aux fils et filles d'immigrés d'AMT, ils sont moins concentrés dans les quartiers les plus pauvres (35%) et globalement, ils résident dans des quartiers où le taux de chômage est un peu inférieur à celui du quartier des immigrés d'AMT. D'une génération à l'autre, l'« intégration » résidentielle progresse chez les originaires d'AMT.

◆ La ségrégation dans les « quartiers sensibles »

Les quartiers sensibles (définis dans l'encadré 1) cumulent à la fois des populations précarisées et immigrées, et parfois un environnement défavorisé. En 2008, les zones urbaines sensibles (ZUS) sont peuplées pour près de la moitié par la population majoritaire (46%), et pour l'autre moitié par les immigrés et les enfants d'immigrés

Figure 4 - Répartition de la population des quartiers sensibles par origine



* voir définitions en encadré 1.

Champ : personnes de 18-60 ans résidant en France métropolitaine.

Source : *Enquête Trajectoires et origines, Ined-Insee, 2008.*

(J.-L. Pan Ké Shon, *Population & Sociétés*, n° 477, Ined, avril 2011)

d'AMT (35%), les autres immigrés et leurs enfants (15%), ainsi que les personnes originaires des départements d'outre-mer (DOM) et leurs enfants (4%) (figure 4). Un degré supérieur de précarité est atteint en zones franches urbaines (ZFU, encadré 1). Par rapport aux ZUS, les ZFU se caractérisent par une proportion encore moindre de population majoritaire (36%), et à l'inverse une proportion plus importante d'immigrés d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie (25%) et d'enfants d'immigrés de ces régions (18%). Les immigrés d'AMT et leurs enfants réunis atteignent près de 43% de la population en ZFU. Le reste de la population se partage entre les originaires des DOM et leurs enfants (4,7%), et habitants d'autres origines (16%). Contrairement à la représentation du « ghetto », même dans les quartiers les plus fortement ségrégués, des populations de nombreuses origines sont mélangées à la population majoritaire. Il faut aussi rappeler que les trois quarts des immigrés d'AMT (72%) et des fils et filles d'immigrés d'AMT (76%) vivent hors ZUS. De fait, la population totale des ZUS, immigrés, enfants d'immigrés et population majoritaire, s'élève à 4,5 millions en 2006-2007, et à un peu plus d'1,5 million en ZFU, à rapporter à une population immigrée en France métropolitaine de près de 5,2 millions dont 2,2 millions d'immigrés africains et maghrébins et 234 000 immigrés turcs.

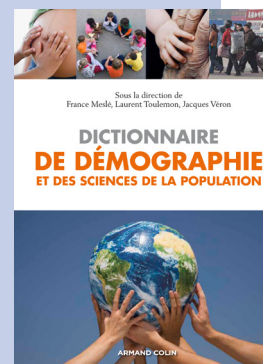
La surreprésentation des immigrés et des enfants d'immigrés en ZUS et en ZFU, notamment de ceux originaires d'AMT, indique que divers phénomènes concourent à leur concentration dans ces quartiers particulièrement précarisés (faibles loyers, concentration de logements sociaux, discriminations directes et indirectes, etc.)⁽²⁾. Toutefois, ce constat ne doit pas masquer que dans ces quartiers de forte ségrégation, les mobilités résidentielles sont nombreuses et principalement ascendantes, montrant à nouveau une tendance à l'« intégration » résidentielle au cours du temps [2].

RÉFÉRENCES

- [1] Éric MAURIN - *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, La République des idées, Éditions du Seuil, 2004.
- [2] Jean-Louis PAN KÉ SHON - « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles », *Revue française de sociologie*, 2009, 50(3), p. 451-487.
- [3] Edmond PRÉTECEILLE - « La ségrégation ethno-raciale dans la métropole parisienne », *Revue française de sociologie*, 2009, 50(3), p. 489-519.
- [4] Mirna SAFI - « La dimension spatiale de l'intégration des populations immigrées (1968-1999) », *Revue française de sociologie*, 2009, 50(3), p. 521-552.
- [5] Gregory VERDUGO - *Public Housing and Residential Segregation of Immigrants in France, 1968-1999*, Discussion Paper IZA n° 5456, 2011 ; à paraître dans *Population* en 2011, 66(1).

(2) Selon une idée reçue, la ségrégation viendrait d'une réelle préférence pour vivre entre-soi. Elle ne correspond cependant pas aux observations scientifiques, qui montrent au contraire que les immigrés, lorsqu'ils en ont l'occasion, s'installent dans des quartiers ou des communes moins concentrés [1, 2, 3, 4].

VIENT DE PARAÎTRE



DICIONNAIRE DE DÉMOGRAPHIE ET DES SCIENCES DE LA POPULATION

Coordonné par France Meslé, Laurent Toulemon, et Jacques Véron, directeurs de recherche à l'INED

À l'heure où la population mondiale franchit le cap des 7 milliards d'humains, ce Dictionnaire se présente comme un outil de référence pour appréhender la démographie. Au-delà des définitions usuelles et de la présentation des concepts, il propose des clés de compréhension des phénomènes et des facteurs qui influencent la démographie, dans une perspective historique et comparative.

Résolument inscrit dans le débat sociétal et dans les questions d'actualité, il interpelle le lecteur par une série d'essais sur les grandes questions de population : « Faut-il ouvrir les frontières ? », « Y a-t-il une limite à la vie humaine ? », « Des femmes plus égales que les hommes ? »...

Fruit d'une entreprise collective menée au sein de l'Ined (Institut national d'études démographiques) et associant des chercheurs issus de diverses disciplines, toutes mobilisées dans l'étude des populations, ce dictionnaire témoigne des multiples facettes de la démographie et des sciences de la population, au carrefour des sciences naturelles et des sciences humaines et sociales.

Indispensable aux enseignants de sciences économiques et sociales et aux étudiants engagés dans des filières quantitatives ou qualitatives, il répondra également aux attentes de ceux qui s'intéressent aux changements démographiques, à leurs causes comme à leurs conséquences, aux évolutions passées ainsi qu'à l'avenir des populations humaines.

400 entrées • 22 mini-essais • Cartes, illustrations & tableaux • 528 p. Éditions Armand Colin, en vente en librairie à partir du 4 mai, 39 €.

RÉSUMÉ

En France, les Maghrébins, les Africains subsahariens, les Turcs et les Asiatiques représentent les populations immigrées faisant l'objet d'une ségrégation spatiale importante. Entre 1990 et 1999, cette situation s'accroît pour les Turcs, les Algériens et les Marocains, mais s'amenuise pour les Tunisiens et stagne pour les Africains subsahariens. Sur une période plus longue (1968-1999), la ségrégation diminue pour tous. Comme le montre l'enquête *Trajectoires et origines* (TeO) effectuée par l'Ined en 2008, 42% des immigrés d'Afrique, du Maghreb et de Turquie se situent dans les 10% des quartiers où le taux de chômage est le plus élevé, et constituent 28% de la population des « quartiers sensibles ». Les fils et filles de ces immigrés sont toutefois moins concentrés dans les quartiers défavorisés, montrant ainsi une dynamique d'intégration résidentielle.